



Compte rendu de la Réunion de Conseil Municipal du 16 Octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le seize du mois d'Octobre à vingt heures, se sont réunis en séance ordinaire dans le lieu habituel de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de Beaucé, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LAGRÉE, Maire de la Commune de Beaucé, dûment convoqués le cinq Octobre deux mil dix-huit.

Présent(s) : LAGRÉE Jean-Louis ; IDLAS Stéphane ; CHEFTEL Chantal ; JOUAULT Pierre-Yves ; BROSSAULT Brigitte ; PERDRIEL Jeannine ; BERHAULT Pierre ; BOURACHAUD Cédric ; PATREL Christèle ; CREIGNOU Louis ; MACÉ Marie-Stéphane ; JEUSSELIN André.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Mr Noël-Alexis JEUSSELIN donne pouvoir à Mr Jean-Louis LAGRÉE.
Mme Nadia VIRET donne pouvoir à Mr Pierre-Yves JOUAULT.

Absent(e) excusé(e) : Néant.

Absent non excusé : Néant.

Le secrétariat a été assuré par : Madame Jeannine PERDRIEL.

Proposition de mise en place du dispositif « participation citoyenne » encadré par la Gendarmerie Nationale.

Monsieur le Maire accueille l'Adjudant-Chef JOSSELIN, Commandant par intérim de la Brigade de Gendarmerie de Fougères afin d'exposer le dispositif « participation citoyenne ».

Ce dispositif a été mis en place voilà 2 ans sur Laiglelet, tandis que sa mise en place est en cours à Louvigné du Désert.

Les chiffres se rapportant à des faits de délinquance sont présentés. Sur le plan local, une certaine stabilisation a été constatée.

Compte tenu de la traversée de Beaucé par la RN 12, la Commune est plus impactée par les risques de cambriolage. Le dispositif de « la participation citoyenne » serait donc un moyen de dissuasion.

Il s'agit d'un réseau de vigilance dont la mise en place repose sur les habitants qui se portent volontaires. Cette action s'inscrit dans le plan national « anti cambriolage ».

A l'issue de cet exposé, le Conseil Municipal se prononce favorablement à la mise en place de ce dispositif, ainsi qu'à la mise en place de panneaux en entrée d'agglomération.

Démission de Madame Chantal CHEFTEL.

En raison de son déménagement dans la Région du Périgord, Madame Chantal CHEFTEL élue en 2014 vient de remettre un courrier spécifiant sa volonté de démissionner de son poste d'Adjointe et de Conseillère Municipale à la date du 1^{er} Novembre 2018.

Monsieur le Maire prend acte de cette décision qu'il va communiquer pour information à Monsieur le Préfet.

Madame CHEFTEL étant remplaçante de Monsieur le Maire au sein du Conseil Communautaire, c'est selon l'ordre chronologique Madame Brigitte BROSSAULT qui assurera désormais cette mission. Communication va en être faite auprès de Monsieur le Président de Fougères Agglomération.

0116102018 : Création d'un poste de Conseiller Municipal délégué.

Compte tenu de la démission de Madame CHEFTEL, Monsieur le Maire propose la création d'un poste de Conseiller Municipal délégué aux affaires scolaires, en rappelant qu'une telle décision relève de la compétence du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un poste de Conseiller municipal délégué.

0216102018 : Élection d'un Conseiller Municipal délégué.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Délibération du Conseil Municipal décidant la création d'un poste de Conseiller Municipal délégué,

Monsieur le Maire rappelle que l'élection d'un conseiller municipal délégué intervient par scrutin secret dans les mêmes conditions que celle du Maire. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires .

Après un appel à candidatures, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 01
- suffrage exprimés : 13
- majorité absolue : 08

A obtenu : 13 voix

Monsieur Louis CREIGNOU.

Monsieur Louis CREIGNOU ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Conseiller Municipal délégué.

0316102018 : Indemnité de fonction du Conseiller Municipal délégué.

Considérant le contenu de la délégation attribuée au Conseiller Municipal délégué, le Conseil Municipal décide à l'unanimité après en avoir délibéré, d'attribuer à compter du 1^{er} novembre 2018 une indemnité de fonction à ce poste, laquelle sera fixée de la manière suivante :

- 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Économies d'énergie.

Dans le cadre de la mission qui lui a été confiée, le Pays de Fougères a étudié les dépenses d'énergie engagées annuellement par la Commune, et a constaté que des économies seraient susceptibles d'être effectuées dans la salle de sports ainsi que sur l'éclairage public.

Lors de la vérification du réseau d'éclairage qui aura prochainement lieu dans l'agglomération, l'Entreprise chargée de ce travail effectuera un état des lieux pour chaque secteur. Une réflexion pourra ensuite être menée sur un programme de modernisation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Jean-Louis LAGRÉE

(pouvoir de N-A. JEUSSELIN)

Stéphane IDLAS

Chantal CHEFTEL

Pierre-Yves JOUAULT

(pouvoir de N. VIRET)

Brigitte BROSSAULT

Jeannine PERDRIEL

Pierre BERHAULT

Cédric BOURACHAUD

Marie-Stéphane MACÉ

Louis CREIGNOU

Christèle PATREL

André JEUSSELIN

Nadia VIRET

(pouvoir à P-Y. JOUAULT)

Noël-Alexis JEUSSELIN

(pouvoir à J-L. LAGRÉE)